



## **CE MESSAGE S'ADRESSE**

### **AUX PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLE**

### **MUNI D'UN COMPTEUR D'EAU**

À compter de cette année, les propriétaires auront la responsabilité de procéder à la lecture de leur compteur d'eau.

#### **Comment procéder?**

Sauf exception, les compteurs d'eau se trouvent au sous-sol, près de l'entrée d'eau principale. Il suffit d'y lire les chiffres, compléter le formulaire ci-joint au verso et nous le retourner **au plus tard le 31 octobre 2025**.

Vous pouvez également nous transmettre une photo de votre compteur par courriel en vous assurant que les chiffres sont clairement lisibles. N'oubliez pas de mentionner l'adresse de la propriété concernée ainsi que votre numéro de téléphone. Le formulaire est également disponible sur le site Internet de la Municipalité pour impression.

Si nous constatons une incohérence entre la lecture transmise et celles des années précédentes, nous iront vérifier afin de nous assurer du bon fonctionnement du compteur.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

La direction

(voir verso)



# RELEVÉ DE COMPTEUR D'EAU

## ANNÉE 2025

C'est le moment de procéder à la lecture de votre compteur d'eau.  
**Merci de donner suite rapidement** afin d'assurer l'exactitude de votre dossier.

Nom du propriétaire : \_\_\_\_\_

Adresse de la propriété : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

**Veillez indiquer tous les chiffres incluant les zéros, en vous servant des cases situées sous la photo correspondant le plus à votre type de compteur**

Exemples :



LECTURE DU COMPTEUR :

--	--	--	--	--	--



LECTURE DU COMPTEUR

--	--	--	--	--	--	--	--

DATE DU RELEVÉ : \_\_\_\_\_

**ADRESSE DE RETOUR :** 1302, rue Principale, Saint-Stanislas QC G0X 3E0  
ou par courriel [reception@saint-stanislas.ca](mailto:reception@saint-stanislas.ca)

Vous pouvez également nous transmettre une photo de votre compteur en vous assurant que les chiffres sont clairement lisibles. N'oubliez pas de mentionner l'adresse de la propriété concernée ainsi que votre numéro de téléphone.

### MERCI DE RETOURNER AVANT LE 31 OCTOBRE 2025

(voir verso)